



## **PROCÈS VERBAL**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers.

**PRÉSENTS** : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, D. METZGER, M.-F. ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, G.-C. VISCI.

**EXCUSES** : T. LE FORESTIER (Pouvoir à V. CAZAUX)

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Désignation du secrétaire de séance** : Madame Laetitia GAUDE est nommée secrétaire de séance.

➤ **Vote**

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M.-F. ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, G.-C. VISCI
- Contre:
- Abstention:

#### **Lecture de l'ordre du jour**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation du PV de séance du 30 septembre 2025
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : RENDU COMPTE DES DÉCISIONS DU MAIRE
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Réponse aux questions - séance du 30 septembre 2025 ;
4. FINANCES : Budget principal - amortissements des études non suivies de travaux
5. RESSOURCES HUMAINES : Participation employeur à la mutuelle santé
6. RESSOURCES HUMAINES : Modification de poste au sein de la collectivité
7. URBANISME : Martelage de bois sur parcelle forestière communale n°5
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux
9. PETITE ENFANCE : Règlement de fonctionnement de la crèche les Mini Loulous
10. SCOLAIRE : Subvention à la coopérative scolaire pour l'organisation d'une classe verte en 2026



11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Rapport d'activité 2024 Grenoble Alpes Métropole (prise d'acte)
12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable (prise d'acte)

### **1) ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025**

*Monsieur Dominique FLEURY indique qu'ils trouvent que le paragraphe sur les subventions liées au projet de la bibliothèque présente certaines incohérences notamment sur le fait que la formulation indiquant qu'il n'y avait pas eu de réponses aux demandes de subventions laisse entendre que ces mêmes dossiers avaient été déposés alors qu'au jour du conseil cela n'avait pas encore été fait. Madame le maire indique qu'il est quand même bien précisé que les dossiers sont à déposer fin octobre donc que l'on peut supposer que fin septembre cela n'est pas encore fait. Monsieur Dominique FLEURY accorde qu'il n'y a rien de faux mais que la rédaction a peut-être besoin d'être reformulée pour une meilleure compréhension. Madame le maire propose une nouvelle formulation « seront à déposer fin octobre » pour éviter toute confusion.*

Madame le Maire met au vote le procès-verbal.  
Approbation à l'unanimité.

Détail des votes :

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre:
- Abstention:

### **2) RENDU COMPTE DES DECISIONS DU MAIRE :**

- Signature d'une convention de participation pour 2 enfants scolarisés à Vif dans le cadre de classe ULIS ;
- Admission en non-valeur ;
- Convention d'honoraires d'avocat - avenant ;
- Renouvellement d'adhésion au conseil d'architecture et d'environnement CAUE ;
- Demande de paiement du solde de subvention pour l'aménagement d'une cours d'école active et sportive ;
- Signature d'un contrat avec la société « STEM propreté » pour le ménage des locaux communaux.

*Madame Véronique UVIETTA demande s'il y a une obligation pour la subvention pour la classe ULIS même si c'est une structure spécialisée. Madame le maire confirme que oui car nous n'avons pas ce type de structure sur notre commune. Madame Véronique UVIETTA demande si à l'inverse il y a des élèves scolarisés à titre dérogatoire à Saint-Paul. Madame*



Procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025

*le maire dit qu'il semble que pour cette année cela ne soit pas le cas, nous allons vérifier. Pour les années précédentes cela a pu arriver principalement avec Varcès. Madame Valérie CAZAUX précise qu'avec la commune de Varcès il existe un accord réciproque de non-demande de financement.*

*Madame Véronique UVIETTA demande quels bâtiments sont concernés par le ménage. Madame le maire indique que cela concerne : le Ruban, la mairie, l'Oxalis pendant les vacances scolaires et les vitres de l'école une fois par an.*

### **3) REPONSE AUX QUESTIONS - SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025 ;**

Madame le maire indique qu'il n'y a pas eu de questions, juste la demande d'avoir les versions antérieures des règlements à voter. Cela a été fait.

### **4) FINANCES : Budget principal - amortissements des études non suivies de travaux**

*Monsieur Gian-Carlo VISCI précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous sommes passé à la nomenclature M57 et que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas dans l'obligation d'amortir les études qui ne sont pas suivies de travaux. L'enjeu est d'alléger les charges de fonctionnement de la commune et de supprimer le principe de neutralisation d'amortissement de subventions d'équipement versées notamment à la Métropole.*

*Monsieur Renaud BOUVIER demande ce que cela concerne. Monsieur Gian-Carlo VISCI indique que cela comprend essentiellement les études pour le multi-accueil.*

*Monsieur Dominique FLEURY demande pourquoi le matériel informatique n'est pas amorti alors que les logiciels le sont. Madame le maire va se renseigner.*

Sur le rapport de Monsieur Gian-Carlo VISCI,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ABROGER la délibération n° 29/02052023 pour ce qui concerne l'amortissement des études non suivies de travaux et la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipements versées ;
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Détail des votes :

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre: 0
- Abstention: 0



## 5) RESSOURCES HUMAINES : Participation employeur à la mutuelle santé

Madame Valérie CAZAUX notifie une coquille dans le tableau présenté avec une erreur de montant à rectifier. Le contrat groupe pour la mutuelle santé auquel la commune adhère via le Centre de gestion de l'Isère va arriver à échéance le 31/12/2026 après une prolongation d'un an de cette dernière. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les communes ont pour obligation de participer à hauteur de 15€ minimum. La grille actuelle datant de 2020 et ne respectant pas cette obligation, celle-ci a été réévaluée. Les deux premières formules sont prises en charge désormais à hauteur de 50 % et la formule 3 à hauteur de 35 % sur la base des tarifs 2026.

Sur le rapport de Madame Valérie CAZAUX,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la grille de participation employeur à la mutuelle santé telle que présentée ci-dessus pour l'année 2026,
- PRECISE que cette grille de participation pourra être revue en 2027 à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau contrat groupe de mutuelle santé quand ce dernier sera attribué,
- D'HABILITER Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Détail des votes :

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 6) RESSOURCES HUMAINES : Modification de poste au sein de la collectivité

Madame le maire indique que la commune a recruté une nouvelle directrice à la crèche « Les Mini Loulous », faisant suite à la mutation de l'ancienne directrice. Il convient d'ajuster le grade de l'emploi au grade détenu par la directrice recrutée le 3 octobre 2025. L'impact financier est de 2126,64€/an brut.

Madame Véronique UVIETTA s'interroge sur le tableau des emplois. Demande la différence d'adhésion à l'IRCANTEC ou CNRACL.

*Suspension de séance pour permettre l'intervention du DGS.*

*Reprise de séance, Madame le maire indique qu'une réponse sera apportée ultérieurement après vérification du tableau pour un retour précis.*

Sur le rapport de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE : - La suppression du poste d'éducateur de jeunes enfants (M1)



- La création du poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (M1)
- **APPROUVE** le tableau des emplois ainsi modifié et présenté en annexe.

Détail des votes :

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **7) URBANISME : Martelage de bois sur parcelle forestière communale n°5**

Monsieur Joël BRAISAZ explique que cette délibération est relative au martelage des bois à couper devenus commercialisables sur les parcelles 76 et 101 pour la commune. Cela concerne 360 m<sup>3</sup>, la coupe aura lieu en juin ou septembre 2026 selon la procédure réglementaire à appliquer.

Madame Véronique UVIETTA demande s'il y a une récurrence de coupe. Monsieur Joël BRAISAZ précise que cela dépend de la maturité du bois, cela rentre tout de même dans le plan de gestion forestière 2013-2032.

Sur le rapport de Monsieur Joël BRAISAZ,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** tout pouvoir à M. Joël BRAISAZ, l'adjoint aux Travaux, aux Risques Naturels et à l'Urbanisme pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 au martelage des coupes désignées en vue de leur commercialisation en 2026 ;

Détail des votes :

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre: 0
- Abstention: 0

### **8) ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux**

Madame le maire, explique que depuis 2024 il y a 4 acteurs qui participent à l'attribution avec la répartition qui suit : l'État 30 %, le bloc collectivités territoriale (la commune, la Métropole et le Département) 25 %, Action Logement Service 40 %, le bailleur social 5 %.

Exemple du Villarey avec 16 logements sociaux en tout, il y aura donc 4 logements sur les 16 attribués par le bloc collectivité territoriale. Pour les logements neufs, la commune est souveraine pour le choix de la 1ère attribution.



Procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025

Madame Véronique UVIETTA demande qui est le bailleur social sur le Villarey. Il s'agit d'Alpes Isère Habitat.

Sur le rapport de Madame le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 17 voix pour et 2 voix contre :

- D'APPROUVER la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2026-2031 relative à la mise en œuvre des objectifs légaux et locaux d'attribution de logement social sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, ainsi que des engagements partenariaux associés telle que présenté en annexe 1 ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2026-2031

Détail des votes :

- Pour : 17 : C. CURTET, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre : 2 : L. GAUDE, D. BALME
- Abstention : 0

## **9) PETITE ENFANCE : Règlement de fonctionnement de la crèche les Mini Loulous**

Madame Mylène SIBILLE indique qu'il s'agit d'une mise à jour du dernier règlement pour intégrer la rehausse par la CAF du plafond de ressources bénéficiant aux familles et également suite aux échanges avec la nouvelle directrice.

Il n'y a pas eu de grands changements, juste quelques ajustements.

Monsieur Dominique FLEURY s'interroge sur le principe du plancher et plafond. Madame Mylène SIBILLE précise que ces valeurs sont fixées par la CAF et que les tarifs sont gradués entre ces 2 valeurs, les tarifs restent fixes respectivement en dessous du plancher et au-dessus du plafond.

Sur le rapport de Madame Mylène SIBILLE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Détail des votes :

- Pour : 19 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, S. VALLON, GC. VISCI
- Contre : 0
- Abstention : 0



### **10) SCOLAIRE : Subvention à la coopérative scolaire pour l'organisation d'une classe verte en 2026**

Madame Valérie CAZAUX explique qu'en 2026 l'école souhaite organiser une classe verte qui aura lieu du 4 au 7 mai (4 jours, 3 nuits) à Saint-Nectaire. Elle concerne les classes de CP-CE1 et de CE1 avec un budget total de 17 778,50 €. La commune propose de subventionner ce projet à hauteur de 3 000 €.

Madame le maire précise que les élus, dont les enfants sont concernés par cette classe verte, ne participeront pas au vote.

Sur le rapport de Madame Valérie,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la coopérative scolaire des Epis d'Or ;
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 65748 relatif aux Subventions aux associations et autres organismes – « Autres personnes de droit privé » ;
- 

Détail des votes :

- Pour : 17 : C. CURTET, D. BALME, R. BOUVIER, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, D. FLEURY, M. FOUILLÉ, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, V. UVIETTA, GC. VISCI
- Contre : 0
- Abstention : 0
- NPPV : 2 : L. GAUDE, S. VALLON

### **11) ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Rapport d'activité 2024 Grenoble Alpes Métropole (prise d'acte)**

Madame le maire présente une synthèse concernant la commune. Sur la Métropole il y a eu 1988 agents et 679 délibérations ont été votées en conseil métropolitain. En ce qui concerne la commune il y a eu des événements et des travaux :

- Participation aux 10 jours de la culture avec « Voyage en terre Maya »
- Collecte de sapins
- Subvention pour la végétalisation du parc santé
- Prêt de 10 vélos électriques
- Ateliers et réunions publiques pour l'aménagement du Lavanchon
- Atelier compostage et un escape-game zéro déchets en bibliothèque
- Approfondissent sur le pont du Brigagier et mise en conformité des branchements



## **12) ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable (prise d'acte)**

Madame le maire précise qu'il y a :

- 174 000 abonnés sur la Métropoles
- 148 L/jour consommés par habitant
- 293 agents qui travaillent au service eau et assainissement
- 20,5 M€ de budget de fonctionnement
- 15,7 M€ d'investissements
- 3,41 € par m<sup>3</sup>
- 6 000 contrôles qualité annuels

Monsieur Joël BRAISAZ précise que pour les recherches de fuites, le réseau est surveillé en continu jour et nuit. Le réseau est divisé en plusieurs quartiers avec des compteurs relevés à distance en permanence. Les fuites se repèrent entre 1h et 4h du matin quand les consommations devraient être au minimum. Le débit minimum nocturne est compris entre 4 et 5 m<sup>3</sup>. Au-delà, la consommation est considérée comme anormale et des recherches de fuite sont lancées sur les réseaux. A ce jour il n'y a quasiment plus de fuites sur le réseau de Saint-Paul de Varcès grâce à de nombreux travaux réalisés depuis ces dernières années.

Monsieur Dominique FLEURY demande des précisions sur le sujet de la microcentrale des Mousses. Madame le maire indique qu'une réunion a eu lieu le 11 décembre avec la DDT et la Métropole. Une visite sur le terrain a été effectuée suivie d'un entretien. Aucun arrêté préfectoral d'exploitation n'a été retrouvé, ni par la préfecture, ni par la DDT. Aujourd'hui, pour faire fonctionner la microcentrale il faut donc repartir de zéro et remonter un dossier complet de demande sauf si des archives d'antériorité d'existence, avant sa construction, sont retrouvées. S'il est prouvé qu'il existait déjà un ouvrage avant la nouvelle construction cela allégerait le dossier à monter. Dans le cas contraire, l'ensemble des études nécessaires à son exploitation seront à refaire, ce qui représente un coût important et du temps.

### **Autres questions :**

Monsieur Dominique FLEURY souhaite faire un point sur le sujet de la bibliothèque. Madame le maire indique que le retour des demandes de subvention est toujours en attente pour la Région et le Département. Elle confirme qu'il n'y aura pas de subventions de la part de la DRAC.

Monsieur Renaud BOUVIER interroge sur la pertinence de la tenue d'un pot d'accueil pour les nouveaux arrivants le 28 février 2026 à 15 jours du scrutin. Madame le maire rappelle que c'est un événement qui a déjà eu lieu l'année précédente est qu'il y a donc une antériorité. Il est donc possible de le tenir. Monsieur Dominique FLEURY s'interroge sur cette récurrence d'une année et trouve peu opportun de faire ce pot d'accueil. Madame le maire indique que pour éviter tout doute, la question sera posée au contrôle de légalité de la préfecture.

**Séance clôturée à 20h53**